



Suits Group

Group Master Terms (conditions générales)

Suits Group Master Terms (conditions générales)

Version 1.0 · en vigueur à partir du 1er novembre 2026

Les présentes Conditions s'appliquent à chaque mission confiée à une société du groupe Suits. La société avec laquelle vous contractez est celle mentionnée dans votre Lettre de mission (engagement letter). L'Annexe propre à cette société et la Description des services figurant dans votre Lettre de mission s'appliquent conjointement avec les présentes Conditions.

1. Définitions et interprétation

1.1 Dans les présentes Conditions :

1.1.1 « nous », « notre » et « nos » désignent l'Entité Suits (Suits Entity) mentionnée dans la Lettre de mission, et uniquement cette société.

1.1.2 « vous » et « votre » désignent le client mentionné dans la Lettre de mission. Si plusieurs personnes signent en qualité de client, « vous » désigne chacune d'elles, solidairement et indivisiblement.

1.1.3 « Contrat » désigne l'ensemble formé par la Lettre de mission, l'Accord commercial, la Description des services, l'Annexe, les Data Processing Terms lorsqu'ils s'appliquent, et les présentes Conditions.

1.1.4 « Annexe » désigne l'annexe ou les annexes applicables à l'Entité Suits mentionnée dans la Lettre de mission ; pour SUITS LEGAL GROUP LTD, l'Annexe Legal et l'Annexe Pays-Bas.

1.1.5 « Autorité » désigne tout organisme public fiscal, douanier, compétent en matière de sociétés, d'immigration, de licences, de régulation, judiciaire ou autre, dans quelque pays que ce soit.

1.1.6 « client professionnel » désigne un client qui fait appel à nous à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

1.1.7 « Accord commercial » désigne le devis, ainsi que les messages WhatsApp ou les e-mails provenant d'un numéro professionnel ou d'un compte e-mail professionnel de Suits, dans lesquels vous et nous avons convenu des Honoraires, des Services que vous avez choisis et de l'étendue concrète de ces Services, y compris les arrangements sur ces points qui ne figurent pas dans la Lettre de mission, tels que confirmés par notre Facture.

1.1.8 « Consommateur » désigne une personne physique qui fait appel à nous à des fins n'entrant pas, ou pas principalement, dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

1.1.9 « Livrable » désigne tout avis, note, déclaration, dépôt, rapport, état financier, document, modèle, modèle de calcul ou autre produit de travail que nous vous fournissons.

1.1.10 « Lettre de mission (engagement letter) » désigne la lettre de mission, l'opdrachtbrief, le service agreement ou le retainer agreement signé ou accepté par vous et par nous.

1.1.11 « Honoraires » désigne les montants qui nous sont dus pour les Services, tels que fixés dans l'Accord commercial ou la Lettre de mission, hors TVA et hors frais de Tiers.

1.1.12 « société du groupe » désigne toute société qui, directement ou indirectement, contrôle l'Entité Suits, est contrôlée par elle ou est placée sous un contrôle commun avec elle, y compris un contrôle commun exercé par les mêmes personnes physiques, ainsi que toute autre société qui opère sous la marque Suits et qui figure sur suitsfinance.com/terms.

1.1.13 « Facture » désigne une facture que nous émettons, y compris par l'intermédiaire d'Odoo ou d'un autre système de facturation.

1.1.14 « Fait dommageable » désigne un acte ou une omission, ou une série d'actes ou d'omissions liés qui découlent de la même cause ou de la même erreur, qui donne lieu à une réclamation.

1.1.15 « Service ponctuel » désigne un Service ayant un résultat final déterminé, tel qu'une constitution de société, une déclaration fiscale pour une seule année, une note ou un enregistrement.

1.1.16 « Personnel » désigne les administrateurs, associés, dirigeants et employés de l'Entité Suits et de chaque société du groupe, ainsi que les personnes physiques qui travaillent au sein de leur organisation en tant qu'indépendants (freelances), y compris nos équipes de back-office, quel que soit leur lieu d'établissement.

1.1.17 « Service récurrent » désigne un Service fourni de manière continue, tel que la tenue de la comptabilité, les déclarations périodiques ou le conseil mensuel.

1.1.18 « Description des services » désigne la partie de la Lettre de mission qui décrit les Services standard.

1.1.19 « Services » désigne les services que nous sommes engagés à fournir en vertu du Contrat.

1.1.20 « Entité Suits » désigne la société du groupe Suits mentionnée comme partie contractante dans la Lettre de mission.

1.1.21 « Tiers » désigne toute personne autre que l'Entité Suits, une société du groupe ou notre Personnel, y compris les partenaires de dépôt, les correspondants locaux, les avocats, les notaires, les agents enregistrés (registered agents), les auditeurs, les banques, les prestataires de services de paiement, les assureurs, les fournisseurs de logiciels et les Autorités. Les avocats, les praticiens locaux et les autres professionnels qui agissent sous leur propre licence, agrément ou titre professionnel sont des Tiers, y compris lorsque nous faisons appel à eux en tant que sous-traitants.

1.1.22 « par écrit » et **« écrit »** incluent l'e-mail, les messages envoyés via notre portail client, les plateformes de signature électronique et WhatsApp.

1.2 Les titres ne sont insérés que pour des raisons de commodité. « Y compris » et « notamment » signifient « y compris, sans s'y limiter ».

2. Application et acceptation

2.1 Les présentes Conditions s'appliquent à chaque offre, devis, Lettre de mission et Service de l'Entité Suits, ainsi qu'à chaque mission ultérieure ou complémentaire entre vous et nous.

2.2 Vous acceptez le Contrat en signant la Lettre de mission à la main ou électroniquement, en l'acceptant via notre processus d'onboarding, y compris Odoo ou Tally, ou en payant une Facture ou en nous demandant de commencer les Services après que nous vous avons fourni la Lettre de mission, l'Annexe et les présentes Conditions. Cela ne remplace pas un consentement exprès ou une signature exigés par la loi ou par la Lettre de mission. Nous n'envoyons notre première Facture et ne commençons les travaux qu'après vous avoir fourni la Lettre de mission, l'Annexe et les présentes Conditions.

2.3 Nous vous fournissons les présentes Conditions et l'Annexe avant la conclusion du Contrat. Elles sont incluses dans la Lettre de mission ou y sont jointes. Vous confirmez les avoir reçues.

2.4 Vos propres conditions générales ne s'appliquent pas. Il en va de même si vous y faites référence dans un bon de commande ou dans un autre document.

2.5 Les dérogations aux présentes Conditions ne sont valables que si nous les acceptons par écrit.

3. Structure et ordre de priorité

3.1 En cas de contradiction entre les documents qui forment le Contrat, l'ordre suivant s'applique :

3.1.1 le droit impératif ;

3.1.2 l'Accord commercial, mais uniquement pour les Honoraires, les Services que vous avez choisis et l'étendue concrète de ces Services. Si un message WhatsApp ou un e-mail fixe un arrangement de manière plus précise que la Lettre de mission, cet arrangement spécifique s'applique. Si plusieurs arrangements portent sur le même point, le plus récent s'applique ;

3.1.3 la Lettre de mission, pour toutes les conditions juridiques ;

3.1.4 la Description des services ;

3.1.5 la Facture, qui ne fait que confirmer l'Accord commercial. Une description figurant sur une Facture n'étend pas les Services et ne déroge pas à l'article 6, à l'article 7 ou à l'article 17 ;

3.1.6 l'Annexe ;

3.1.7 les présentes Conditions.

3.2 Ni l'Accord commercial ni la Lettre de mission ne peuvent déroger à l'article 6, aux articles 7.6 à 7.8 ou à l'article 17, à une disposition de l'Annexe qui met en œuvre des règles professionnelles ou des règles anti-blanchiment, ou à une disposition qui exclut une garantie de résultat, sauf si la Lettre de mission le fait expressément et renvoie à l'article concerné.

4. Entité contractante, sociétés du groupe et Personnel

4.1 Seule l'Entité Suits est votre partie contractante. Aucune société du groupe n'est partie au Contrat. Aucune société du groupe n'est responsable envers vous, solidairement ou autrement, pour les Services.

4.2 Le Personnel des sociétés du groupe peut assister l'Entité Suits dans ses contacts avec vous. Seule l'Entité Suits conclut, modifie ou met fin au Contrat, par l'intermédiaire de ses administrateurs ou des personnes qu'elle a habilitées à cet effet. Le Personnel des sociétés du groupe n'engage aucune autre société.

4.3 Nous pouvons faire exécuter les Services, en tout ou en partie, par notre Personnel, par des sociétés du groupe ou par des Tiers que nous choisissons. Cela ne change pas l'identité de votre partie contractante.

4.4 Vous ne pouvez introduire une réclamation en rapport avec les Services qu'à l'encontre de l'Entité Suits. Vous renoncez à toute réclamation à l'encontre de notre Personnel et des sociétés du groupe, dans la mesure où la loi le permet. Notre Personnel et les sociétés du groupe peuvent invoquer le présent article ainsi que chaque limitation et exclusion prévue par les présentes Conditions comme s'ils étaient parties au Contrat.

4.5 Rien dans le présent article ne limite une responsabilité qui ne peut être limitée en vertu du droit impératif, y compris la responsabilité envers vous en tant que personne concernée en vertu du droit de la protection des données.

5. Étendue, Accord commercial et travaux supplémentaires

5.1 Les Services sont les services que vous avez choisis dans l'Accord commercial ou dans la Lettre de mission, avec le contenu décrit dans la Description des services. Un service que la Description des services décrit mais que vous n'avez pas choisi ne fait pas partie des Services.

5.2 En signant la Lettre de mission ou en l'acceptant d'une autre manière, vous confirmez que l'Accord commercial reflète correctement ce que nous avons convenu. Vous ne pouvez pas invoquer ultérieurement le caractère informel d'un message WhatsApp ou d'un e-mail pour en contester le contenu.

5.3 Les travaux qui ne relèvent pas des Services sont des travaux supplémentaires. Nous n'exécutons des travaux supplémentaires qu'après que vous ou nous les avons confirmés par écrit.

5.4 Les travaux supplémentaires sont facturés selon les honoraires convenus pour ceux-ci. À défaut d'honoraires convenus, notre tarif horaire alors en vigueur s'applique.

5.5 Si vous nous demandez d'exécuter un service qui ne figure pas dans la Description des services et que l'Accord commercial ne décrit pas, l'étendue de ce service est limitée à ce que vous avez demandé par écrit et à ce qui est raisonnablement nécessaire pour exécuter cette demande. Ce service constitue un travail supplémentaire au sens des articles 5.3 et 5.4.

6. Exécution des Services

6.1 Nous exécutons les Services avec le soin et la compétence que l'on peut attendre d'un prestataire de services professionnel dans notre domaine. Nos obligations sont des obligations de moyens, et non de résultat.

6.2 Nous ne garantissons aucun résultat fiscal, juridique, administratif, réglementaire, bancaire ou judiciaire. Les décisions des Autorités, des banques et des autres Tiers échappent à notre contrôle.

6.3 Les délais que nous communiquons sont des estimations. Ils ne sont pas contraignants, sauf si la Lettre de mission précise expressément qu'un délai est un délai de rigueur.

6.4 Nous nous fondons sur les informations, documents et explications que vous et vos représentants nous fournissez. Nous n'en vérifions pas l'exactitude ni l'exhaustivité, sauf si la Description des services inclut expressément la vérification en tant que Service.

6.5 Nos avis, y compris en matière fiscale et juridique, reposent sur notre compréhension de la loi, de la réglementation et de la pratique en vigueur à la date de l'avis. Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour un Livrable après sa remise ou après la fin des Services, sauf convention contraire par écrit.

6.6 Nous ne donnons d'avis sur le droit d'un pays que si la Description des services inclut expressément ce pays. Les commentaires sur d'autres droits sont des observations générales sur lesquelles vous ne pouvez pas vous fonder.

6.7 Toutes les décisions de gestion, d'affaires et de politique relèvent de vous et de vos administrateurs. Il en va de même lorsque nous fournissons des services de comptabilité ou de CFO, ainsi que pour la décision de suivre ou non notre avis, et de quelle manière. Nous n'agissons pas en tant qu'administrateur, de droit ou de fait, et nous ne gérons pas votre entreprise.

6.8 Nos Services ne constituent pas un audit ni un examen limité, sauf si la Description des services le précise expressément. Ils ne sont pas conçus pour détecter la fraude, les actes illégaux ou d'autres irrégularités. Vous restez entièrement responsable de la mise en place et du maintien des contrôles internes et des systèmes qui permettent de les prévenir et de les détecter.

7. Vos obligations

7.1 Vous nous fournissez, en temps utile et sous la forme que nous demandons, toutes les informations et tous les documents dont nous avons besoin pour exécuter les Services. Vous veillez à ce qu'ils soient exacts, complets et non trompeurs.

7.2 Vous nous informez sans délai de tout fait ou changement susceptible d'avoir une incidence sur les Services, y compris les changements concernant vos actionnaires, vos administrateurs, vos bénéficiaires effectifs, vos activités, votre résidence ou votre situation fiscale, ainsi que de chaque courrier ou avis d'imposition que vous recevez d'une Autorité.

7.3 Vous respectez les délais fixés dans la Lettre de mission ou dans la Description des services. À défaut de délai fixé, vous répondez à nos demandes dans les huit jours.

7.4 Vous vérifiez chaque projet de déclaration et de dépôt que nous vous envoyons. Nous ne soumettons une déclaration ou un dépôt qu'après votre approbation par écrit.

7.5 Si vous ne respectez pas vos obligations au titre du présent article, nous ne sommes pas responsables des conséquences, y compris les délais manqués, les amendes, les intérêts et les accroissements. Nous pouvons facturer le travail supplémentaire à notre tarif horaire et suspendre les Services.

7.6 Vous restez à tout moment responsable du respect de vos obligations légales, y compris vos obligations fiscales, comptables, sociales, de droit des sociétés et en matière de lutte contre le blanchiment, ainsi que du paiement dans les délais des impôts, cotisations et taxes. Il en va de même pour les obligations pour lesquelles nous fournissons un Service.

7.7 Lorsque nous préparons ou introduisons une déclaration ou un dépôt, nous le faisons en votre nom, sur la base de vos informations et après votre approbation. La déclaration ou le dépôt reste le vôtre. Nous ne reprenons pas vos obligations légales. Nous n'agissons pas en tant que représentant fiscal ni en aucune autre qualité dans laquelle nous répondrions de vos impôts à vos côtés, sauf si la Lettre de mission le prévoit expressément.

7.8 Nous ne surveillons que les délais des déclarations et dépôts que l'Accord commercial ou la Lettre de mission mentionne expressément comme notre Service. Nous introduisons une telle déclaration ou un tel dépôt avant le délai légal si vous nous avez fourni toutes les informations et tous les documents nécessaires, complets, au moins dix jours ouvrables avant ce délai, sauf si la Lettre de mission fixe un autre délai. Vous surveillez vous-même tous les autres délais.

8. Tiers

8.1 Dans la mesure du possible, nous faisons appel à des Tiers en votre nom et pour votre compte. Le Tiers contracte alors directement avec vous, selon ses propres conditions.

8.2 Nous choisissons les Tiers avec une diligence raisonnable. Nous ne sommes pas responsables des actes, omissions, retards ou de l'insolvabilité des Tiers, ni des décisions des Autorités.

8.3 Si nous faisons appel en notre propre nom à un Tiers pour exécuter une partie des Services, nous répondons de cette partie comme de notre propre travail, dans les limites de l'article 17.

8.4 Lorsqu'un Tiers limite sa responsabilité, nous pouvons accepter cette limitation en votre nom.

8.5 Nous pouvons vous orienter vers des Tiers pour des services que nous ne fournissons pas. Si vous faites appel à eux, vous le faites directement et selon leurs propres conditions. Nous pouvons percevoir une rémunération d'un Tiers pour une recommandation. Nous vous en informons si tel est le cas, lorsque vous le demandez.

9. Honoraires, frais et provisions

9.1 Vous payez les Honoraires fixés dans l'Accord commercial ou dans la Lettre de mission.

9.2 Les Honoraires s'entendent hors TVA et hors autres taxes, que nous ajoutons le cas échéant.

9.3 Les Honoraires s'entendent hors redevances administratives, frais de dépôt, frais de notaire, frais d'agent enregistré (registered agent) et autres frais de Tiers, sauf si l'Accord commercial précise qu'ils sont inclus. Nous vous refacturons ces frais à prix coûtant, ou vous les payez directement.

9.4 Les redevances administratives et les frais de Tiers que nous avons payés ou engagés ne sont pas remboursables, quel que soit le résultat.

9.5 Pour les Services ponctuels, nous pouvons demander le paiement total ou partiel avant de commencer. Nous ne sommes pas tenus de commencer, ni d'avancer des frais, tant que nous n'avons pas reçu ce paiement.

9.6 Nous pouvons adapter nos tarifs horaires et nos Honoraires récurrents une fois par an, pour tenir compte de l'évolution de nos coûts, des salaires et de l'inflation. Nous vous en informons par écrit au moins trente jours avant que la modification ne prenne effet. Cela s'applique également aux Honoraires fixés dans l'Accord commercial ou dans la Lettre de mission, sauf s'ils précisent expressément que les Honoraires sont fixes pour une période déterminée. L'Annexe peut prévoir des règles d'indexation.

10. Facturation et paiement

10.1 Nous facturons par voie électronique. Lorsque la loi impose un format ou un réseau de facturation électronique spécifique, nous l'utilisons.

10.2 Vous payez chaque Facture dans le délai indiqué dans la Lettre de mission ou sur la Facture. À défaut de délai indiqué, vous payez dans les quatorze jours de la date de la Facture.

10.3 Si vous contestez une Facture, vous nous en informez par écrit dans les quinze jours de la date de la Facture, en indiquant vos motifs. Passé ce délai, la Facture est réputée acceptée. La contestation d'une partie d'une Facture ne suspend pas le paiement du solde.

10.4 Si vous êtes un client professionnel, vous payez sans compensation, déduction ni suspension.

10.5 Si vous ne payez pas à l'échéance, des intérêts de retard et des frais de recouvrement sont dus conformément à l'Annexe. Si une Facture est impayée à l'échéance, nous pouvons déclarer toutes les autres Factures immédiatement exigibles.

10.6 Si vous ne payez pas à l'échéance, nous pouvons suspendre les Services après un rappel par écrit, jusqu'à ce que vous ayez payé l'intégralité. Nous ne sommes pas responsables des conséquences de cette suspension.

10.7 Sous réserve des règles professionnelles énoncées dans l'Annexe, nous pouvons retenir les Livrables et les documents de travail jusqu'à ce que vous ayez payé tous les montants dus. Nous ne retenons jamais vos documents originaux lorsque la loi ou les règles professionnelles l'interdisent.

11. Durée et résiliation

11.1 Un Service ponctuel prend fin lorsqu'il est achevé. Un Service récurrent est conclu pour une durée indéterminée, sauf si la Lettre de mission fixe une durée déterminée.

11.2 Chaque partie peut résilier un Service récurrent par notification écrite, moyennant le délai de préavis indiqué dans la Lettre de mission. À défaut, le délai de préavis est d'un mois civil, prenant fin à la fin d'un mois civil, sauf si l'Annexe en dispose autrement.

11.3 Nous pouvons résilier le Contrat, ou suspendre les Services, avec effet immédiat par notification écrite si :

11.3.1 vous ne payez pas un montant dû dans les quatorze jours suivant un rappel par écrit ;

11.3.2 vous manquez de manière substantielle au Contrat et, lorsque le manquement peut être réparé, n'y remédiez pas dans les quatorze jours de notre notification ;

11.3.3 vous ne menez pas à terme notre procédure de vigilance à l'égard de la clientèle, ou notre filtrage (screening) révèle un risque que nous ne voulons pas ou ne pouvons pas accepter ;

11.3.4 la poursuite des Services serait contraire à la loi, à des sanctions ou à nos règles professionnelles ;

11.3.5 vous nous avez fourni des informations fausses ou trompeuses ;

11.3.6 vous devenez insolvable ou faites l'objet d'une procédure similaire.

La suspension pour retard de paiement est régie exclusivement par l'article 10.6.

11.4 Lorsque la loi nous interdit de motiver un refus ou une résiliation, nous ne donnons pas de motifs.

11.5 En cas de résiliation, vous payez les Honoraires pour les Services exécutés jusqu'à la date de la résiliation, les frais que nous avons engagés et les Honoraires pour les travaux que vous nous demandez d'achever. Les Honoraires des Services récurrents restent dus pour chaque période entamée. Pour un Service ponctuel à Honoraires forfaitaires, les Services exécutés sont facturés à notre tarif horaire, à concurrence des Honoraires forfaitaires.

11.6 Les articles qui, par leur nature, survivent à la résiliation, y compris les articles 12, 13, 16, 17, 19 et 20, restent en vigueur.

11.7 Lorsqu'un Service prend fin, pour quelque raison que ce soit, notre travail pour ce Service prend fin à la date de fin. Les déclarations, dépôts et comptes annuels que nous n'avons pas encore introduits à cette date, y compris ceux relatifs à des périodes antérieures à la date de fin, n'en font pas partie, sauf si vous nous demandez par écrit, avant la date de fin, de les achever et que vous payez les Honoraires pour ce travail. À partir de la date de fin, vous êtes responsable de tous les délais.

12. Vigilance à l'égard de la clientèle, lutte contre le blanchiment de capitaux et sanctions

12.1 Nous appliquons des mesures de vigilance à l'égard de chaque client, que la loi l'exige ou non. Avant de commencer, et pendant l'exécution des Services, nous vous identifions et vérifions votre identité, ainsi que celle de vos représentants et de vos bénéficiaires effectifs, et nous évaluons la finalité de la relation et, si nécessaire, l'origine des fonds et du patrimoine. L'Annexe précise quelle législation anti-blanchiment nous est applicable.

12.2 Vous fournissez rapidement et intégralement toutes les informations et tous les documents que nous demandons à cette fin.

12.3 Nous ne commençons ni ne poursuivons les Services tant que nos mesures de vigilance ne sont pas achevées.

12.4 La loi peut nous obliger à déclarer des soupçons aux Autorités compétentes. Nous ne sommes pas autorisés à vous informer d'une telle déclaration. Une déclaration ne constitue pas un manquement au Contrat ni à notre obligation de confidentialité, et nous ne sommes pas responsables de ses conséquences.

12.5 Nous pouvons refuser ou mettre fin à une mission si vous, vos bénéficiaires effectifs ou l'opération faites l'objet de sanctions, ou si notre évaluation des risques l'exige.

12.6 Nous ne sommes pas responsables des conséquences du fait de ne pas commencer, de suspendre ou de mettre fin aux Services en vertu du présent article ou de l'article 11.3.3, y compris les délais manqués, les amendes, les intérêts et les accroissements.

13. Confidentialité et secret professionnel

13.1 Nous préservons la confidentialité de vos informations confidentielles. Nous ne les utilisons que pour exécuter les Services, pour remplir nos obligations légales et professionnelles, et pour la gestion et le reporting au sein du groupe, comme décrit dans notre politique de confidentialité du groupe (Group Privacy Policy).

13.2 Vous préservez la confidentialité de nos informations confidentielles, y compris nos honoraires, méthodes, modèles, structures et savoir-faire.

13.3 La confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont publiques autrement qu'à la suite d'un manquement au Contrat, que la partie destinataire détenait déjà légitimement, ou qu'elle a reçues légitimement d'un tiers.

13.4 Nous pouvons communiquer vos informations :

13.4.1 à notre Personnel, aux sociétés du groupe et aux Tiers qui en ont besoin pour les Services et qui sont tenus à la confidentialité ;

13.4.2 à nos assureurs, auditeurs et conseillers professionnels ;

13.4.3 lorsque la loi, une Autorité, une juridiction ou nos règles professionnelles l'exigent, y compris les déclarations anti-blanchiment et la déclaration obligatoire de dispositifs fiscaux ;

13.4.4 pour nous défendre dans le cadre de toute réclamation, plainte ou procédure disciplinaire ;

13.4.5 aux sociétés du groupe pour la gestion et le reporting au sein du groupe, dans la limite de ce qui est nécessaire à cette fin, si elles sont tenues à la confidentialité, et sous réserve des règles relatives au secret professionnel figurant dans l'Annexe.

13.5 Lorsque la loi vous impose une obligation de déclaration pour un dispositif fiscal, nous vous en informons. Vous restez responsable de cette déclaration.

13.6 Ces obligations subsistent pendant cinq ans après la fin du Contrat, et en tout cas aussi longtemps que nous conservons vos informations. Le secret professionnel et les secrets d'affaires restent protégés aussi longtemps que la loi ou leur caractère confidentiel l'exige.

14. Protection des données

14.1 Nous traitons les données à caractère personnel conformément à notre politique de confidentialité du groupe (Group Privacy Policy), disponible sur suitsfinance.com/privacy-policy.

14.2 Lorsque nous traitons des données à caractère personnel pour votre compte en tant que sous-traitant, les Suits Data Processing Terms s'appliquent. Ils sont disponibles sur suitsfinance.com/terms et font partie du Contrat.

14.3 Vous confirmez que vous pouvez légitimement nous fournir les données à caractère personnel de votre personnel, de vos clients, des membres de votre famille et d'autres personnes, et que vous les avez informés lorsque la loi l'exige.

15. Communication, logiciels et outils d'IA

15.1 Nous communiquons par e-mail, via notre portail client, par appel vidéo et par WhatsApp. Vous acceptez ces canaux comme valables pour toute communication dans le cadre du Contrat, y compris les approbations.

15.2 La communication électronique comporte des risques, notamment d'interception, de perte, de retard et de virus. Nous prenons des mesures de sécurité raisonnables. Nous ne sommes pas responsables des dommages causés par ces risques, sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute grave de notre part.

15.3 Vous tenez à jour votre adresse e-mail de notification. Les communications envoyées à la dernière adresse que vous nous avez communiquée sont réputées reçues.

15.4 Nous utilisons des logiciels et des outils cloud, y compris des outils d'intelligence artificielle, pour exécuter les Services. Nous les choisissons avec soin au regard de la confidentialité et de la protection des données. Nous n'utilisons des outils d'intelligence artificielle que dans le cadre de conditions professionnelles qui n'autorisent pas le fournisseur à utiliser vos données pour entraîner ses modèles. Nous restons responsables de chaque Livrable que nous fournissons.

15.5 Nos enregistrements des communications et de nos systèmes font foi de leur contenu et de leur horodatage, sauf preuve contraire de votre part.

16. Propriété intellectuelle et utilisation des Livrables

16.1 Nous conservons tous les droits de propriété intellectuelle sur nos Livrables, modèles, méthodes, modèles de calcul et notre savoir-faire.

16.2 Une fois que vous avez payé les Honoraires afférents à un Livrable, vous pouvez l'utiliser aux fins pour lesquelles nous l'avons préparé, pour votre propre usage interne.

16.3 Les Livrables sont préparés uniquement pour vous. Aucune banque, aucun investisseur, acheteur, aucune Autorité ni aucun autre tiers ne peut se fonder sur un Livrable sans notre accord préalable par écrit. Si vous partagez un Livrable, vous le faites à vos propres risques et vous nous garantisiez contre les réclamations de ce tiers.

16.4 Vous garantisiez que les éléments que vous nous remettez ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

17. Responsabilité

17.1 Notre responsabilité totale pour l'ensemble des réclamations découlant d'un même Fait dommageable est limitée aux Honoraires payés ou dus pour le Service concerné :

17.1.1 pour un Service récurrent, les Honoraires payés ou dus pour les douze mois précédant le Fait dommageable ;

17.1.2 pour un Service ponctuel, les Honoraires payés ou dus pour ce Service.

17.2 Tous les Faits dommageables relevant d'un même Service sont soumis ensemble à une seule limite. Pour un Service récurrent, cette limite est calculée sur les Honoraires des douze mois précédant le premier Fait dommageable. La limite s'applique à la responsabilité totale de l'Entité Suits, des sociétés du groupe et de notre Personnel ensemble.

17.3 Si la limite prévue à l'article 17.1 ne peut être invoquée, ou si le droit impératif exige une limite plus élevée, notre responsabilité est limitée au montant que notre assureur en responsabilité professionnelle verse dans le cas concerné, y compris toute franchise à notre charge. Si aucune assurance ne couvre le cas,

notre responsabilité est limitée au montant le plus élevé entre EUR 10.000 et les Honoraires visés à l'article 17.1.

17.4 Nous ne sommes pas responsables des dommages indirects ou consécutifs, y compris le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaires, la perte d'une chance, la perte de goodwill ou l'atteinte à la réputation, l'interruption d'activité et la perte de données.

17.5 Les impôts, cotisations, taxes et intérêts fiscaux dont vous êtes redevable en vertu de la loi ne constituent pas un dommage, même s'ils ne sont établis qu'après un contrôle, une rectification ou un changement de position. Ce n'est que si vous prouvez que vous ne les auriez pas dus si nous avions correctement exécuté notre Service que la différence peut constituer un dommage, dans les limites du présent article. Les amendes et accroissements sont à votre charge, sauf s'ils résultent exclusivement d'une erreur de notre part dans un Service que nous avons exécuté. Ils sont toujours à votre charge s'ils résultent d'informations tardives, incomplètes ou inexactes, ou d'une approbation tardive, de votre part.

17.6 Nous ne sommes pas responsables des dommages résultant, directement ou indirectement, d'une fraude, d'actes illégaux ou d'autres irrégularités au sein de votre entreprise, qu'ils soient commis par vous, vos administrateurs, votre personnel ou des tiers.

17.7 Nous ne sommes pas responsables des modifications de la loi, de la réglementation, de la jurisprudence ou de la pratique administrative, ou de leur interprétation, intervenues après la date de notre avis, ni des conséquences de ces modifications. Cela ne s'applique pas aux modifications dont un conseiller diligent de notre domaine aurait tenu compte à la date de notre avis.

17.8 Si d'autres personnes sont également responsables du même dommage, nous ne sommes responsables que de la part qui correspond à notre contribution, dans la mesure où la loi le permet.

17.9 Vous perdez tout droit de réclamation à notre encontre si vous ne nous le notifiez pas par écrit dans les six mois après avoir découvert, ou après avoir raisonnablement dû découvrir, les faits sur lesquels la réclamation est fondée, et en tout état de cause dans l'année qui suit le Fait dommageable. Si vous nous avez notifié à temps, vous perdez néanmoins la réclamation si vous n'introduisez pas de procédure dans l'année qui suit votre notification.

17.10 Vous nous garantisiez, ainsi que les sociétés du groupe et notre Personnel, contre toute réclamation de tiers, y compris des Autorités, découlant d'informations, d'instructions ou d'actes émanant de vous ou de vos représentants. Cela inclut les réclamations découlant de notifications en matière de propriété intellectuelle, de demandes de retrait et de plaintes que nous envoyons sur vos instructions.

17.11 Le présent article ne limite ni n'exclut la responsabilité :

17.11.1 pour notre faute intentionnelle, notre fraude ou notre faute grave ;

17.11.2 en cas de décès ou de lésions corporelles causés par notre négligence ;

17.11.3 qui ne peut être limitée ou exclue en vertu du droit impératif, y compris les droits impératifs des Consommateurs et la responsabilité envers vous en tant que personne concernée en vertu du droit de la protection des données.

18. Force majeure

18.1 Nous ne sommes pas responsables d'un manquement ou d'un retard causé par des circonstances échappant à notre contrôle raisonnable. Il s'agit notamment des défaillances de systèmes, de logiciels, d'internet et des télécommunications, des pannes des portails publics et des systèmes de dépôt, des retards et décisions des Autorités, des modifications législatives, des pandémies, de la guerre, des sanctions, des grèves et des catastrophes naturelles.

18.2 Si la force majeure dure plus de soixante jours, chaque partie peut résilier le Service concerné par notification écrite. Vous payez les Services exécutés jusqu'à cette date.

19. Documents et archives

19.1 Nous vous restituons vos documents originaux à votre demande une fois les Services terminés, sous réserve de l'article 10.7.

19.2 Nos documents de travail restent notre propriété. Nous les conservons pendant les délais imposés par la loi et nos règles professionnelles, tels que précisés dans l'Annexe.

19.3 Lorsqu'un Service récurrent prend fin, nous fournissons gratuitement une exportation numérique unique de la comptabilité que nous tenons pour vous, dans un format standard de notre choix. Les autres exportations, conversions et l'assistance à un nouveau conseiller constituent des travaux supplémentaires. Vous êtes responsable de la conservation de vos propres archives pendant le délai légal de conservation.

20. Non-sollicitation

20.1 Pendant la durée du Contrat et pendant vingt-quatre mois après sa fin, vous ne sollicitez pas, n'employez pas et ne faites pas appel, directement ou indirectement, à un membre de notre Personnel, sans notre accord préalable par écrit. Cela s'applique au Personnel de l'Entité Suits et de chaque société du groupe.

20.2 Si la durée prévue à l'article 20.1 est jugée inapplicable, la durée est de dix-huit mois, et si cette durée est également inapplicable, de douze mois. Si le champ d'application est jugé trop large, l'interdiction s'applique au Personnel avec lequel vous avez été en contact pendant la durée du Contrat.

20.3 Une offre d'emploi générale qui ne vise pas notre Personnel ne constitue pas un manquement.

21. Modifications des présentes Conditions

21.1 Nous pouvons modifier les présentes Conditions pour un motif valable, tel qu'une modification de la loi ou des règles professionnelles, une modification de nos Services, de nos systèmes ou de notre organisation, ou une modification au sein du groupe Suits. Nous vous en informons par écrit au moins trente jours avant qu'une modification ne prenne effet.

21.2 Si une modification affecte vos droits de manière substantielle, vous pouvez résilier les Services concernés par notification écrite avant que la modification ne prenne effet. Les Conditions existantes continuent alors de s'appliquer jusqu'à la résiliation.

21.3 Une modification ne s'applique jamais aux Services achevés avant sa prise d'effet.

22. Consommateurs

22.1 Si vous êtes un Consommateur, aucune disposition du Contrat ne limite les droits que vous confère le droit impératif du pays où vous résidez, lorsque ce droit s'applique.

22.2 L'Annexe précise les règles supplémentaires applicables aux Consommateurs, y compris un éventuel droit de rétractation.

23. Dispositions générales

23.1 Si une disposition du Contrat est nulle ou inapplicable, les autres dispositions restent en vigueur. La disposition nulle est remplacée par une disposition valable qui se rapproche le plus possible de son objectif et, lorsqu'une limitation est trop large, elle s'applique dans la mesure maximale permise par la loi. Ce remplacement ne s'applique pas à une clause qui ne lie pas un Consommateur en vertu du droit de la protection des consommateurs.

23.2 Vous ne pouvez pas céder vos droits ou obligations découlant du Contrat sans notre accord préalable par écrit. Nous pouvons céder le Contrat à une société du groupe habilitée à exécuter les Services, après vous en avoir informé par écrit.

23.3 Le fait que nous n'exercions pas un droit, ou que nous l'exercions tardivement, ne vaut pas renonciation à ce droit.

23.4 Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et nous sur son objet. Il remplace les arrangements antérieurs portant sur le même objet, à l'exception de l'Accord commercial.

23.5 Le Contrat peut être établi en plusieurs langues. La langue de la Lettre de mission que vous avez signée prévaut, sauf si l'Annexe précise que sa version anglaise fait foi.

24. Droit applicable et litiges

24.1 Le Contrat est régi par le droit indiqué dans l'Annexe.

24.2 Les litiges sont réglés conformément à l'Annexe. Avant d'engager une procédure, vous et nous tentons de régler le litige à l'amiable, pendant au moins trente jours après qu'une partie a notifié le litige à l'autre par écrit. Cela n'empêche aucune partie de solliciter des mesures provisoires ou conservatoires urgentes, ni ne nous empêche de réclamer le paiement d'une Facture que vous n'avez pas contestée conformément à l'article 10.3.